



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-866-246-6893

Courriel de soumission :

soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille des fichiers est limitée à 15 mégaoctets par message dans le système de courriel de l'Agence Parcs Canada (APC). Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

DEMANDE DE PROPOSITION

Prix à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et travaux de construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Commentaires :

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, AB

Titre : Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique	
N° de l'invitation : 5P420-23-0062/A	Date : 25 août 2023
N° de référence du client : s/o	
N° de référence de SEAG : s/o	

L'invitation prend fin : À : 14 :00 Le : 19 septembre 2023	Fuseau horaire : HAR
---	---------------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Daniel Nguyen	
N° de téléphone : 403-836-2352	N° de télécopieur : 1-866-246-6893
Courriel : daniel.nguyen@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : île Sidney, Colombie-Britannique	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

LES SOUMISSIONS REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.

LES SOUMISSIONS REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est soumissionsouest-bidswest@canada.ca. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que soumissionsouest-bidswest@canada.ca ne seront pas acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le 1-866-246-6893.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de la soumission envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents de demandes de soumissions ne seront pas acceptés. Les documents de demandes de soumissions doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

Entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales suivantes :

- Accord définitif de la Première nation de Tsawwassen

Dépôt direct

Le gouvernement du Canada est passé du paiement par chèque au dépôt direct, un virement de fonds électronique dans votre compte bancaire. Pour recevoir le paiement, les nouveaux fournisseurs auxquels un contrat est attribué devront remplir un formulaire d'inscription au dépôt direct pour enregistrer leurs renseignements sur le dépôt direct auprès de Parcs Canada.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à : <http://www.depotdirect.gc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
1.1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	5
1.2. ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	5
1.3. ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES	5
1.4. COMPTE RENDU.....	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	6
2.1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2. PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	6
2.3. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	7
2.4. LOIS APPLICABLES	7
2.5. PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
3.1. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
5.1. ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	10
5.2. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	12
6.1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.2. ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES	12
6.3. ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	12
6.4. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.5. DURÉE DU CONTRAT	12
6.6. RESPONSABLES.....	13
6.7. DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	14
6.8. PAIEMENT.....	14
6.9. INSTRUCTIONS RELATIVES A LA FACTURATION.....	15
6.10. ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	15
6.11. LOIS APPLICABLES	16
6.12. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	16
6.13. CLAUSES DU GUIDE DES CUA	16
6.14. EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	16
6.15. INSPECTION ET ACCEPTATION.....	16
6.16. BIENS ET(OU) SERVICES OPTIONNELS	16
ANNEXE A.....	17
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	17
ANNEXE B.....	20
BASE DE PAIEMENT	20
ANNEXE C.....	24
ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST).....	24
ANNEXE D DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	26

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

ÉVALUATION TECHNIQUE	26
ANNEXE E DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	28
FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ	28
ANNEXE F DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	30
ANCIEN FONCTIONNAIRE	30

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Exigences relatives à la sécurité

1.1.1. Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2. Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'**article 6.3** des clauses du contrat éventuel.

1.3. Entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales suivantes :

- Accord définitif de la Première nation de Tsawwassen

1.4. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2023-06-08), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

Paragraphe 2. intitulée Service Connexion de la Société canadienne des postes de l'article 08, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP) des instructions uniformisées [2003](#) incorporée par renvoi ci-dessus est supprimée en totalité.

2.2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissions reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le 1-866-246-6893.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est soumissionsouest-bidswest@canada.ca.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception du soumission envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés. Les documents de soumissions doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

2.3. Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5. Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

2.5.1. Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

2.5.2. Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

2.5.3. Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec **l'annexe B**, Base de paiement.

3.1.1. Fluctuation du taux de change

Clause du *Guide des CUA* [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1. Évaluation technique

4.1.1.1. Critères techniques obligatoires

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères d'évaluation techniques obligatoires à l'**Annex D de la Partie 4 de la demande de soumissions**.

4.1.2. Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix – soumission

4.1.3. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1. Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1. Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Le soumissionnaire, quel que soit son statut en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), doit fournir les renseignements demandés à l'**Annexe E de la Partie 5 de la demande de soumissions** avant l'attribution du contrat.

5.2.2. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics.

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, le soumissionnaire doit fournir les renseignements demandés à l'**Annexe F de la Partie 5 de la demande de soumissions** avant l'attribution du contrat.

5.2.3. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1. Exigences relatives à la sécurité

6.1.1. Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2. Entente sur les revendications territoriales globales

Le contrat est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales suivantes :

- Accord définitif de la Première nation de Tsawwassen

6.3. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'**annexe A**.

6.4. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.4.1. Conditions générales

[2010C](#) (2022-12-01), Conditions générales – services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

6.4.2. Conditions générales supplémentaires

6.4.2.1. Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

6.5. Durée du contrat

6.5.1. Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 15 avril 2024 inclusivement.

6.5.2. Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

un (1) période supplémentaire d'un (1) an du 16 avril 2024 au 30 avril 2025 selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.6. Responsables

6.6.1. Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Daniel Nguyen
Agent de marchés
Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Direction générale du dirigeant principal des finances
Calgary, AB

Téléphone : 403-836-2352
Télécopieur : 1-866-246-6893
Courriel : daniel.nguyen@pc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.6.2. Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

***** à fournir à l'attribution du contrat *****

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

6.6.3. Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

*** À remplir par le soumissionnaire ***

Nom du représentant :		
Titre du représentant :		
Nom légal du fournisseur / de l'entreprise :		
Nom d'exploitation du fournisseur / de l'entreprise (si différent de celui ci-dessus) :		
Adresse physique :		
Ville :	Province/ Territoire :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :	
Courriel :		
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) ou Numéro de taxe sur les produits et services (TPS) :		

6.7. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

*** la clause A3025C du *Guide des CCUA* à insérer à l'attribution du contrat, s'il y a lieu ***

6.8. Paiement

6.8.1. Base de paiement : Limitation des dépenses – Frais remboursables

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, conformément à la base de paiement à l'**annexe B**, jusqu'à une limite des dépenses de \$ *****insérer le montant à l'attribution du contrat*****. Les droits de douane sont compris. Taxes applicables en sus.

6.8.2. Limitation des dépenses

6.8.2.1. L'obligation totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser \$ *****insérer le montant à l'attribution du contrat*****. Les droits de douane sont compris. Taxes applicables en sus.

6.8.2.2. Aucun accroissement de l'obligation du Canada ou du prix des travaux découlant d'un changement de conception, d'une modification ou d'une interprétation des travaux ne sera autorisé ni payé à l'entrepreneur, à moins que le changement, la modification ou

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

l'interprétation aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant leur incorporation dans les travaux. L'entrepreneur ne doit pas exécuter de travaux ou fournir de services qui entraîneraient un dépassement de l'obligation totale du Canada avant d'avoir obtenu l'approbation écrite de l'autorité contractante. L'entrepreneur doit aviser par écrit l'autorité contractante du caractère adéquat de cette somme :

- a. une fois les coûts engagés à 75 %, ou
- b. quatre (4) mois avant la date de fin du contrat, ou
- c. dès que l'entrepreneur estime que les fonds prévus au contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

la première de ces éventualités prévalant.

6.8.2.3. Pour signaler que les fonds du contrat seront inadéquats, l'entrepreneur doit fournir à l'autorité contractante une estimation écrite des fonds supplémentaires requis. La communication de tels renseignements par l'entrepreneur n'accroîtra pas l'obligation du Canada.

6.8.3. Paiement mensuel

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si:

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.9. Instructions relatives à la facturation

6.8.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par :

- a. Une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance ;

6.8.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. Les factures doivent être envoyées par voie électronique au chargé de projet à des fins d'attestation et de paiement.

6.10. Attestations et renseignements supplémentaires

6.10.1. Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat, et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.11. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ***** à insérer à l'attribution du contrat ***** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.12. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles de la convention;
- (b) Les conditions générales [2010C](#) (2022-12-01), Conditions générales – services (complexité moyenne);
- (c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- (d) Annexe B, Base de paiement;
- (e) Annexe C, Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST); et
- (f) La soumission de l'entrepreneur en date du ***** à insérer à l'attribution du contrat *****.

6.13. Clauses du Guide des CCUA

[A1009C](#) (2008-05-12), Accès aux lieux d'exécution des travaux
[A9068C](#) (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement
[B6802C](#) (2007-11-30), Biens de l'État
[B9028C](#) (2007-05-25), Accès aux installations et à l'équipement

6.14. Exigences en matière d'assurance

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

6.15. Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.16. Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à Tableaux 5 de l'**Annexe B - Base de paiement** du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Fourniture d'un service de restauration et soutien à la préparation des repas pour le campement SQS (SKƜÁMEN QENÁŁ,ENEƆ SƆÁ (SQS), c'est-à-dire « Prendre soin du projet de l'île Sidney »).

1. Contexte

SKƜÁMEN QENÁŁ,ENEƆ SƆÁ (SQS) signifie « Prendre soin du projet de l'île Sidney » en SENCOTEN, la langue du peuple WSÁNEĆ. L'île Sidney est une grande île située à l'est de Sidney, en Colombie-Britannique, sur laquelle se trouvent des propriétés administrées par Parcs Canada dans le tiers nord et des copropriétés privées dans le tiers sud. Il n'y a pas de service de traversier régulier pour l'île Sidney, et l'accès se fait principalement par petit bateau ou par barge sous contrat. Un réseau routier permet aux véhicules et aux remorques d'accéder à la plupart des sites. Un service cellulaire de base est généralement disponible.

Dans le cadre du projet SQS, une équipe de 25 à 45 personnes se rendra sur l'île Sidney pour y effectuer des travaux sur le terrain. Les équipes peuvent travailler de jour ou de nuit, en fonction de leur rôle.

Parcs Canada exige la présence d'un cuisinier, ainsi que d'une remorque cuisine fermée et autonome, pour fournir de la nourriture à toutes les personnes présentes au camp.

2. Objectif

Parcs Canada est à la recherche d'un cuisinier de camp expérimenté, disposant d'une remorque cuisine fermée et du matériel de cuisine approprié pour servir des repas dans un campement sur l'île Sidney pendant l'automne et l'hiver.

3. Portée des travaux – Services requis (camp de la phase 1)

Le camp de la phase 1 des opérations sur le terrain durera de 10 à 20 jours. La durée du camp dépendra des conditions météorologiques, car une partie du travail est tributaire de la température. Le camp aura lieu entre le 15 novembre 2023 et le 31 mars 2024, mais les dates exactes ne sont pas encore connues.

L'entrepreneur doit fournir trois repas sains par jour, c'est-à-dire préparer le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner, de même qu'une variété de déjeuners à emporter, et fournir des collations, des pâtisseries légères, du café et du thé. Il est possible qu'on demande à l'entrepreneur de mettre des collations à la disposition des équipes qui travaillent le soir ou la nuit.

L'entrepreneur doit fournir les ustensiles nécessaires pour consommer la nourriture, tels que des assiettes, des bols, des tasses, des couverts, des serviettes, etc. Il est également tenu de laver la vaisselle et de fournir de la vaisselle propre à chaque repas, s'il n'utilise pas d'ustensiles jetables.

Parcs Canada fournira une source d'eau potable, mais l'entrepreneur doit s'assurer qu'un poste d'alimentation d'eau est disponible en tout temps afin que le personnel puisse s'approvisionner en eau potable.

L'entrepreneur doit planifier le menu en fonction des besoins alimentaires des membres du personnel des entrepreneurs et de l'Agence Parcs Canada (APC) qui seront présents au camp. Le responsable de la logistique de l'APC fournira à l'entrepreneur retenu une feuille de calcul des besoins alimentaires et des allergies alimentaires avant la première commande de produits d'épicerie.

L'entrepreneur est chargé de l'achat et de la livraison de toutes les denrées alimentaires et fournitures. Les denrées alimentaires et les fournitures (carburant) doivent être livrées au Centre des opérations de Sidney (2220, rue Harbour, Sidney, Colombie-Britannique) tout au plus une fois par semaine. Parcs Canada prendra les dispositions nécessaires pour que les denrées alimentaires et les fournitures soient transportées du Centre des opérations de Sidney au campement de l'île Sidney. Le coût maximum de la nourriture par personne et par jour est de 50 \$, et le cuisinier doit s'en tenir à ce montant.

4. Services optionnels (camp de la phase 2)

L'entrepreneur offre au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services, ou les deux, décrits dans le présent document aux mêmes conditions et aux mêmes prix ou taux indiqués dans le contrat.

À la phase 2 des opérations sur le terrain, qui durera de 3 à 5 mois, le personnel du camp sera constitué de 25 à 45 personnes. La durée du camp ne sera connue qu'une fois les opérations terminées, car elles dépendent de nombreux facteurs échappant à tout contrôle humain (conditions météorologiques, comportement des cerfs, etc.). Le camp se déroulera entre le 1^{er} octobre 2024 et le 31 mars 2025, mais les dates exactes ne sont pas encore connues.

5. Responsabilités de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit :

- Avoir suivi le cours sur la salubrité alimentaire de niveau 1
- Avoir de l'expérience en tant que cuisinier dans des campements éloignés et de la préparation de repas pour de grands groupes de personnes d'origines culturelles diverses
- Lors de l'attribution du contrat, s'entretenir avec le chef de projet et le responsable technique sur le terrain au sujet des menus des repas afin de pouvoir satisfaire à tous les besoins alimentaires des équipes et de répondre à leurs attentes
- Travailler avec les équipes sur place pour répondre aux préoccupations ou aux demandes pendant la distribution de la nourriture
- Fournir tout le matériel de cuisine nécessaire
- Travailler avec le chef de projet pour s'assurer que les denrées alimentaires et les carburants nécessaires sont commandés et peuvent être livrés à temps

6. Responsabilités de Parcs Canada

- L'Agence Parcs Canada (APC) assurera le transport de ou des entrepreneurs vers l'île Sidney et depuis l'île Sidney, et organisera le transport par barge de la remorque cuisine jusqu'au site
- L'APC peut apporter son aide pour les tâches logistiques, *c'est-à-dire* pour le transport du propane et du carburant, ainsi que pour d'autres tâches qui peuvent s'avérer nécessaires
- L'APC fournira au cuisinier ou aux cuisiniers leur propre tente sur l'île Sidney, ainsi que des lits de camp et des sacs de couchage
- L'APC informera l'entrepreneur de toute allergie ou sensibilité alimentaire 10 jours avant la date de commande des aliments
- Il n'y a pas d'électricité ni d'eau courante sur l'île Sidney, mais l'APC fournira un groupe électrogène d'une capacité suffisante pour répondre aux besoins de l'entrepreneur, le cas échéant
- L'APC fournira de l'eau potable

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

- Parcs Canada fournira un stationnement pour le véhicule de l'entrepreneur, au 2245, rue Harbour Road, Sidney (C.-B.), pendant la durée du contrat.

7. Calendrier

- (a) Services requis : Tous les travaux doivent être achevés d'ici le 15 avril 2024.
- (b) Services optionnels (tels qu'ils sont exercés) : Tous les travaux doivent être achevés d'ici le 30 avril 2025. Les échéanciers associés aux sous-éléments du travail doivent être élaborés par l'entrepreneur et Parcs Canada, et être ensuite acceptés par ces derniers, au cours des réunions continues. L'entrepreneur fournira une facture pour son travail dans les 30 jours suivant l'achèvement du projet.

8. Contraintes

Pour des raisons logistiques, il se peut que la remorque cuisine doive être transportée à l'île Sidney jusqu'à 7 jours avant le début des activités du camp, et qu'il faille jusqu'à 7 jours pour la ramener à l'île de Vancouver (au moyen de la rampe de mise à l'eau de Tulista, à Sidney).

En raison des nombreuses complexités liées à tous les aspects du projet, l'APC n'est pas en mesure de fournir une date de début ferme pour l'instant; la fenêtre temporelle est mentionnée à la **section 7. Calendrier** Tout sera mis en œuvre pour fixer et communiquer à l'entrepreneur une date de début ferme dès que possible.

9. Langues officielles

La langue requise pour la communication orale et écrite est l'anglais.

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

**** À remplir par le soumissionnaire ****

Exigences concernant la soumission financière

- Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
- Le soumissionnaire doit fournir sa soumission financière conformément à la Base de paiement.
- Tous les prix sont en dollars canadiens, destination FAB.
- Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.
- Prix total combiné évalué estimatif de la soumission : Aux fins de l'évaluation, le prix de la soumission évaluée sera composé de : Aux fins de l'évaluation, le prix de l'offre évaluée sera composé des **sommes combinées** des **tableaux A à tableaux E**.

1. Services requis : Prix Unitaire Ferme(s) –

Année du contrat : Date du contrat jusqu'au 15 avril 2024 inclusivement.

À condition de remplir toutes ses obligations au contrat, l'entrepreneur sera payé prix ferme en dollars canadiens pour tous les coûts, y compris, sans y être limité, tous les frais professionnels, techniques, administratifs, et les frais de déplacement nécessaires pour répondre aux exigences de l'annexe A – Énoncé des travaux, telles qu'elles sont énoncées.

N° de l'article	Description	Unité de mesure	Prix Unitaire Ferme (a)	Quantité estimée (b)	Total (totaux) multiplié = a x b
1.1	Mobilisation / Démobilisation	Chacune	\$	2	\$
1.2	Pour tous les coûts opérationnels quotidiens pendant que le camp est actif (à l'exception des frais de repas et pour la période indiquée au point 8. Contraintes de l'annexe A)	Par jour	\$	10	\$
A	PRIX UNITAIRES FERME(S) TOTAL – Somme de 1.1 et 1.2 Année du contrat : Date du contrat jusqu'au 15 avril 2024 inclusivement. (sans les taxes applicables)				\$

2. Services requis : Frais de repas –

Année du contrat : Date du contrat jusqu'au 15 avril 2024 inclusivement.

Les dépenses autorisées que l'entrepreneur a raisonnablement et convenablement engagées pour la préparation des repas, soit dans l'exécution de son travail, lui seront remboursées, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit ou les frais généraux. **Les frais des repas quotidiens par personne ne doivent pas dépasser 50,00 \$ par jour, toute dérogation devant être approuvée au préalable par le responsable du projet.**

N° de l'article	Description	Unité de mesure	Prix Unitaire Ferme (a)	Quantité estimé (b)	Total (totaux) multiplié = a x b
2.1	Repas requis – Estimation de 25 personnes pendant 10 jours	Taux horaire par personne et par jour	50,00 \$	250	12 500,00 \$
B	PRIX UNITAIRE FERME TOTAL ESTIMÉ Année du contrat : Date du contrat jusqu'au 15 avril 2024 inclusivement. (sans les taxes applicables)				12 500,00 \$

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

**3. Services requis : Prix Unitaire Ferme(s) –
Année facultative (1) : 16 avril 2024 au 30 avril 2025 inclusivement.**

À condition de remplir toutes ses obligations au contrat, l'entrepreneur sera payé prix ferme en dollars canadiens pour tous les coûts, y compris, sans y être limité, tous les frais professionnels, techniques, administratifs, et les frais de déplacement nécessaires pour répondre aux exigences de l'*annexe A – Énoncé des travaux*, telles qu'elles sont énoncées.

N° de l'article	Description	Unité de mesure	Prix Unitaire Ferme (a)	Quantité estimée (b)	Total (totaux) multiplié = a x b
3.1	Mobilisation / Démobilisation	Chacune	\$	2	\$
3.2	Pour tous les coûts opérationnels quotidiens pendant que le camp est actif (à l'exception des frais de repas et pour la période indiquée au point 8. Contraintes de l'annexe A)	Par jour	\$	90	\$
C	PRIX UNITAIRES FERME(S) TOTAL – Somme de 3.1 et 3.2 Année facultative (1) : 16 avril 2024 au 30 avril 2025 inclusivement. (sans les taxes applicables)				\$

**4. Services requis : Frais de repas –
Année facultative (1) : 16 avril 2024 au 30 avril 2025 inclusivement.**

Les dépenses autorisées que l'entrepreneur a raisonnablement et convenablement engagées pour la préparation des repas, soit dans l'exécution de son travail, lui seront remboursées, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit ou les frais généraux. **Les frais des repas quotidiens par personne ne doivent pas dépasser 50,00 \$ par jour, toute dérogation devant être approuvée au préalable par le responsable du projet.**

N° de l'article	Description	Unité de mesure	Prix Unitaire Ferme (a)	Quantité estimé (b)	Total (totaux) multiplié = a x b
4.1	Repas requis – Estimation de 25 personnes pendant 90 jours	Taux horaire par personne et par jour	50,00 \$	2,250	112 500,00 \$
D	PRIX UNITAIRE FERME TOTAL ESTIMÉ Année facultative (1) : 16 avril 2024 au 30 avril 2025 inclusivement. (sans les taxes applicables)				112 500,00 \$

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

5. Services Optionnels

Si du personnel et/ou des jours supplémentaires sont nécessaires, les services optionnels suivants peuvent être exercés.

Les dépenses autorisées que l'entrepreneur a raisonnablement et convenablement engagées pour la préparation des repas, soit dans l'exécution de son travail, lui seront remboursées, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit ou les frais généraux.

Les frais des repas quotidiens par personne ne doivent pas dépasser 50,00 \$ par jour, toute dérogation devant être approuvée au préalable par le responsable du projet.

Item No.	Description	Unit of Measurement	Firm Unit Price (a)	Estimated Quantity (b)	Extended Total = a x b
5.1	Dépenses opérationnelles optionnelles par jour : Phase 1 Année du contrat : Date du contrat jusqu'au 15 avril 2024 inclusivement.	Par jour	\$	10	\$
5.2	Repas optionnels : Maximum de 50,00 \$ par personne et par jour, Phase 1. Jusqu'à 20 personnes supplémentaires pendant 10 jours - Année du contrat : Date du contrat jusqu'au 15 avril 2024 inclusivement.	Taux horaire par personne et par jour	50,00 \$	200	10 000,00 \$
5.3	Dépenses opérationnelles optionnelles par jour : Phase 2 Année facultative (1) : 16 avril 2024 au 30 avril 2025 inclusivement.	Par jour	\$	10	\$
5.4	Repas optionnels : Maximum de 50,00 \$ par personne et par jour, Phase 2. Jusqu'à 20 personnes supplémentaires pendant 60 jours - Année facultative (1) : 16 avril 2024 au 30 avril 2025 inclusivement.	Taux horaire par personne et par jour	50,00 \$	1,200	60 000,00 \$
E	TOTAL FIRM UNIT PRICE(S) Sum of Extended Total(s) 5.1 through 5.4 (excluding applicable tax)				\$

6. Prix total combiné estimatif évalué de la soumission

Le prix total de l'offre évaluée est la somme des tableaux A à tableaux E.

PRIX TOTAL COMBINÉ ESTIMATIF ÉVALUÉ DE LA SOUMISSION (A + B + C + D + E) (sans les taxes applicables)	\$
--	-----------

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

Remarques :

- (a) Les coûts non définis ne seront pas autorisés dans le cadre du contrat, à moins qu'il n'y ait un changement dans les exigences du travail et qu'il soit traité par un avenant au contrat émis par l'autorité contractante.
- (b) Les modalités de paiement supplémentaires ne s'appliqueront pas au contrat;
- (c) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

ANNEXE C

ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

*** à compléter après l'attribution du contrat ***

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet		
Entrepreneur principal		
Sous traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (*entrepreneur*), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

ANNEXE D DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

ÉVALUATION TECHNIQUE

1. Format de la soumission technique

La soumission technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de simplement reprendre les énoncés contenus dans la demande de soumissions.

Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, **le Canada demande instamment que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques.**

Pour éviter la redondance, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

L'offrant est avisé de lire attentivement tout le texte de cette demande de proposition. Le défaut de satisfaire à une condition de cette offre peut entraîner la non recevabilité d'une soumission.

Tout renseignement requis aux fins de l'évaluation technique doit être inclus directement dans la soumission technique du soumissionnaire. L'équipe d'évaluation ne peut prendre en compte des renseignements qui n'ont pas été fournis directement dans la soumission technique du soumissionnaire (p. ex., liens vers du contenu additionnel sur le Web, vérifications de références, etc.).

2. Critères techniques obligatoires

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous.

Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères techniques obligatoires. Les soumissions déclarées non recevables parce qu'elles ne satisfont pas aux critères techniques obligatoires seront rejetées d'emblée.

Remarque : Les dates doivent comprendre les mois et les années (p. ex. de novembre 2008 à juillet 2015).

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

N° de l'article	Critères d'évaluation	Satisfait/non satisfait		Remarques ou notes
		** Doit être rempli par l'équipe d'évaluation **		
2.1	Le soumissionnaire doit prouver qu'il a trois (3) ans d'expérience dans la fourniture de services de restauration à des camps éloignés.	<input type="checkbox"/> Satisfait	<input type="checkbox"/> Non satisfait	
2.2	Le soumissionnaire doit fournir des renseignements sur deux (2) activités de restauration de campement de portée et d'échelle similaires ou supérieures qui ont eu lieu au cours des cinq (5) dernières années et pour lesquelles le soumissionnaire est clairement identifié comme le principal cuisinier/fournisseur de nourriture. Le soumissionnaire doit indiquer le nombre de personnes servies et le nombre de jours travaillés dans le cadre des activités du campement.	<input type="checkbox"/> Satisfait	<input type="checkbox"/> Non satisfait	
2.3	Le soumissionnaire doit décrire l'approche et la méthodologie qu'il propose pour atteindre les objectifs et les livrables décrits à l'annexe « A » – Énoncé des travaux. Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit : <ul style="list-style-type: none">• un exemple de menu pour 3 jours• un exemple de calendrier quotidien indiquant à quel moment les repas seront préparés et servis• la description de la manière dont les repas seront servis (libre-service, buffet ou autre)• la description de la manière dont les assiettes, les ustensiles, etc. seront fournis, ainsi que de la manière dont ils seront nettoyés ou éliminés.	<input type="checkbox"/> Satisfait	<input type="checkbox"/> Non satisfait	

Les soumissions qui ne répondront pas à tous les critères techniques obligatoires, ou qui ne démontreront pas la capacité du soumissionnaire à y répondre, ne seront pas évaluées plus avant.

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

ANNEXE E DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ

*** À remplir par le soumissionnaire ***

Exigences

L'article 17 de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (la Politique) exige que les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la Politique, présentent une liste de noms avec leurs offres ou leurs soumissions. La liste requise diffère selon la structure organisationnelle du soumissionnaire ou de l'offrant :

- Les fournisseurs, y compris les coentreprises incorporées ou non, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels.
- Les entreprises privées doivent plutôt présenter une liste de noms de tous les propriétaires de la société.
- De même, les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise incorporée ou non, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Les fournisseurs peuvent utiliser le présent formulaire pour fournir la liste de noms requise avec leurs soumissions ou leurs offres. À défaut de présenter une liste de noms avec une offre ou une soumission, lorsque requis, ladite offre ou soumission sera jugée non-conforme, ou le fournisseur sera disqualifié et ne pourra pas obtenir un contrat ou conclure une entente immobilière avec le Canada. Veuillez consulter le document [Bulletin d'information : renseignements devant être soumis avec une soumission ou une offre](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

Renseignements sur le fournisseur

Nom légal du fournisseur :		
Structure organisationnelle :	<input type="checkbox"/> Entité constituée <input type="checkbox"/> Entreprise privée <input type="checkbox"/> Entreprise à propriétaire unique <input type="checkbox"/> Partenariat	
Adresse légale du fournisseur :		
Ville :	Province / Territoire :	Code postal :
Numéro d'entreprise – approvisionnement (facultatif) du fournisseur :		

Liste de noms

Nom	Titre

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

Déclaration

Je, _____, (*nom*)

_____, (*poste*) à

_____, (*nom de la société de l'entrepreneur*) déclare que les renseignements inscrits dans ce formulaire sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques, exacts et complets. Je suis conscient que le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra ma soumission ou mon offre irrecevable, ou autrement entraînera mon exclusion du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat. Je suis conscient que pendant l'évaluation des soumissions ou des offres, je dois, dans les 10 jours ouvrables, informer par écrit l'autorité contractante de toute modification de la liste des noms. Je suis également conscient qu'après l'attribution du contrat, je dois informer le Registraire d'inadmissibilité et de suspension dans les 10 jours ouvrables suivant tout changement à la liste de noms présentée.

Signature : _____

Date : _____

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

ANNEXE F DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

ANCIEN FONCTIONNAIRE

*** À remplir par le soumissionnaire ***

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (a) un individu;
- (b) un individu qui s'est incorporé;
- (c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- (d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?	Oui () Non ()
--	-----------------

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

N° de l'invitation :
5P420-23-0062/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Service de restauration pour le campement SQS – île Sidney, Colombie-Britannique

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?	Oui (<input type="checkbox"/>) Non (<input type="checkbox"/>)
---	---

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (c) la date de la cessation d'emploi;
- (d) le montant du paiement forfaitaire;
- (e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- (g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.